

ARP/08/03/2025

**ARRETE MUNICIPAL DE FERMETURE
D'UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (ERP)**

Le maire de Lalevade d'Ardèche,

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L 122-5, R 162-12 et R 143-39 ;
- Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;
- Vu l'arrêté du 31 mai 1994 fixant les dispositions techniques destinées à rendre accessibles aux personnes handicapées les établissements recevant du public et les installations ouvertes au public lors de leur construction, leur création ou leur modification, pris en application de l'article R 162-9 du code de la construction et de l'habitation ;
- Vu l'arrêté modifié du ministre de l'Intérieur du 25 Juin 1980, portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°97.939 du 1 er juillet 1997, portant création de la commission de sécurité et de la commission d'accessibilité ;
- Considérant que l'état des locaux compromet gravement la sécurité du public et fait obstacle au maintien de l'exploitation de cet établissement.

ARRETE :

Article 1 : L'établissement suivant :

EHPAD LES PINS
Catégorie ERP : 5
Sis 75 Rue Maurice BONNAURE- 07380 Lalevade d'Ardèche
Sera fermé au public à compter du 01 avril 2025.

Article 2 : La réouverture des locaux au public ne pourra intervenir qu'après une mise en conformité de l'établissement, une visite de la Commission de Sécurité compétente et une autorisation délivrée par arrêté municipal.

Conformément à l'article R 123-52 du Code de la Construction et de l'Habitation, l'arrêté de fermeture fixe le cas échéant la nature des engagements et travaux à réaliser.

Article 3 : Monsieur le Maire et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera également transmise :

- Madame la Préfète ;

- Monsieur le Directeur Départemental des Service d'Incendie et de Secours (groupement fonctionnel Prévention secrétariat de la sous-commission de sécurité).

Fait à Lalevade d'Ardèche, le 17 mars 2025.

Le Maire,

The image shows a blue ink signature of Dominique FIALON written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE LALEVADE D'ARDECHE' and the number '(07380)' at the bottom.

Dominique FIALON.